

Le service de relayage du proche aidant est proposé dans le Gard par deux associations, APS et Espace Social, grâce au soutien financier du Conseil départemental du Gard, de la CNSA et de Malakoff Humanis.



Avec le soutien de la



Relayage du proche AIDANT



Vous relayer
à votre domicile,
gratuitement,
jusqu'à six jours consécutifs,
24 heures sur 24 !

Association Protestante de Services
Services d'aide et de soins à domicile
32 rue Robert Mallet-Stevens, 30900 Nîmes
Tél. 04 66 58 25 25 - Fax 04 66 58 25 29
relayage@aps30.fr - www.aps30.fr

Pour...

- ▶ **Bénéficiaire d'une période de repos,**
- ▶ **s'absenter en toute sérénité,**
- ▶ **en maintenant les habitudes de vie de la personne aidée.**

Le principe

- ▶ Un seul et même professionnel intervient au domicile sur une période de 36 heures minimum à 6 jours maximum et accompagne la personne aidée dans son cadre familial en maintenant ses habitudes de vie.
- ▶ Il effectue les tâches que l'aidant réalise quotidiennement, à l'exception des actes de soins infirmiers.

Pour qui ?

- ▶ Pour le proche aidant d'une personne âgée en situation de perte d'autonomie ou d'une personne en situation de handicap, qui nécessite une surveillance permanente, et qui vit à domicile grâce à l'accompagnement de l'aidant.
- ▶ Le service est gratuit, accessible à tous, sans condition de ressources.

Pour faire appel au service...

- ▶ Le relayage peut intervenir à la demande du proche aidant ou être sollicité par les divers services intervenants auprès de la personne aidée (services du département, MAIA, médecins, infirmiers, France Alzheimer...)
- ▶ Contacts :
Amandine ROUX - relayage@aps30.fr

